

Le passage à l'heure d'hiver se fera dans la nuit de samedi 28 au dimanche 29 octobre.

Cette période qui suit le changement d'horaire est propice aux cambrioleurs qui profitent de la tombée de la nuit pour repérer les habitations inoccupées. Pendant que beaucoup de personnes rentrent du travail entre 17h00 et 20h00 et éclairent donc leur habitation tout en fermant les volets à leur arrivée, d'autres habitations restent inoccupées pendant ce laps de temps, les volets ouverts et l'éclairage éteint. Ces résidences constituent alors une cible idéale pour les malfaiteurs.

**Quelques conseils peuvent vous aider à mieux protéger votre habitation :**

- en période hivernale, vous pouvez choisir de clore les volets et accès (portails et garages notamment) durant la journée ;
- vous pouvez également simuler une présence en mettant en place un programmateur sur une lumière ;
- en cas de retour tardif au domicile, signalez vos habitudes à un voisinage de confiance qui pourra signaler tout mouvement suspect aux abords de votre domicile.

**Vos renseignements sont précieux aux forces de l'ordre ; alors n'hésitez pas à signaler, en composant le 17, tout comportement suspect tel que :**

- des allers retours suspects de personnes ou de véhicules inconnus dans une rue ;
- des signes ou des marques sur votre boîte aux lettres, votre clôture ou votre garage ;
- du démarchage au domicile de personnes vulnérables par des individus ne possédant pas d'autorisation de vente ambulante (par exemple : vendeurs de calendriers sans autorisation).